

# Oui à la liberté du mode de vie

Berne, le 16 juin 2015

**Communiqué de presse**

## Oui à la liberté du mode de vie

### Non à la prétendue suppression de l'imposition des couples mariés initiée par le PDC

---

**Après le Conseil national la semaine passée, le Conseil des Etats a également rejeté aujourd'hui l'initiative populaire du PDC intitulée « Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage ». Le PLR salue cette décision, mais reconnaît qu'aucun mode de vie ne devrait être privilégié par le système fiscal. Cette initiative veut inscrire dans la Constitution une définition du mariage inutile. Elle est plus nuisible que bénéfique.**

Le groupe libéral-radical soutient totalement le vote du parlement qui a rejeté l'initiative du PDC, qui prétend vouloir supprimer le désavantage fiscal du mariage. Si le problème est réel, les moyens proposés pour le résoudre ne sont pas clairs. Ce qui est certain, c'est que l'initiative ne propose aucune véritable solution. De plus, il est complètement inutile d'inscrire une définition du mariage dans la Constitution : cela ne supprimera pas le désavantage fiscal que subissent les couples mariés, mais peut au contraire mener à une détérioration des autres modes de vie.

Le groupe libéral-radical s'investit pour supprimer des désavantages fiscaux et veut que chacun et chacune puisse choisir son mode de vie. De nombreuses familles ayant deux salaires sont aujourd'hui fiscalement défavorisées : elles paient, avec la progressivité de l'impôt, plus que les couples non-mariés dans une situation comparable. Cette absurdité doit disparaître: le travail ne doit pas être pénalisé.

#### **La progressivité de l'impôt ne devrait pas empêcher de travailler**

Pour le PLR, chaque individu doit être imposé selon sa capacité économique et pouvoir choisir le plus librement possible son mode de vie. L'Etat ne doit pas favoriser certains modes de vie par des incitations fiscales. La législation fiscale doit promouvoir l'emploi, plutôt que de pénaliser avec les impôts. Le PLR salue la décision du parlement, qui refuse l'initiative du PDC « Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage ».

Liberté, cohésion et innovation – **par amour de la Suisse.**

---

#### **Contacts**

- › Jean-René Germanier, conseiller national, 079 628 66 20
  - › Raphaël Comte, conseiller aux Etats, 079 598 56 53
  - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
  - › Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48
-